

“Jeu-concours Café Royal”

Conditions Générales

CES CONDITIONS GENERALES REGISSENT VOTRE PARTICIPATION EN FRANCE AU « JEU CONCOURS CAFE ROYAL »

POUR PARTICIPER A CE JEU CONCOURS, VOUS DEVEZ AVOIR AU MOINS 18 ANS. SI VOUS RESIDEZ EN FRANCE, VOTRE PARTICIPATION SERA REGIE PAR LES PRESENTES CONDITIONS GENERALES. IL EST IMPORTANT DE PRENDRE LE TEMPS DE LIRE ET DE COMPRENDRE SES REGLES ETANT DONNE QUE TOUTE PARTICIPATION A CE JEU CONCOURS IMPLIQUE QUE VOUS ACCEPTEZ LES PRESENTES CONDITIONS GENERALES. SI CES CONDITIONS GENERALES NE VOUS CONVIENNENT PAS, NE PARTICIPEZ PAS A CE JEU CONCOURS.

1. La participation à ce jeu concours est ouverte uniquement aux personnes de plus de 18 ans résidant en France. Les employés de toute entité impliquée dans la conception de cette promotion, les employés de Delica AG and Elsa Mifroma et les membres de leur famille proche ne sont pas autorisés à participer à ce jeu concours.

Coordonnées de la société organisatrice :

The Delica AG is a company of the Migros-community in Switzerland.

Delica
Hafenstrasse
4127
Switzerland

AG
120
Birsfelden

Firm number: CH-280.3.914.380-8

Value added tax-Nr.: CHE-107.856.327 Value added tax Reference-Nr. 111 989

2. Pour participer à ce jeu concours, les participants doivent se rendre sur un site Internet dédié afin de prendre part au jeu en ligne.
3. Le jeu en ligne consistera à répondre à une question. Pour cela le participant devra sélectionner la bonne réponse/le bon emplacement d'une ville, en cliquant sur une carte.
4. Le jeu concours débutera le 17 Novembre 2014 et prendra fin le 30 Novembre 2014 à 23h59 GMT.
5. Le tirage au sort pour sélectionner les gagnants aura lieu le 5 Décembre 2014.
6. Les gagnants seront informés par mail le 5 Décembre 2014.
7. Les prix à gagner sont les suivants :
 - a. Premier prix : un (1) week-end à Monte Carlo, deux (2) nuits pour 2 personnes dans un hôtel 4****, deux (2) dîners, un (1) vol en hélicoptère au-dessus de Monte Carlo (1h), un (1) vol en 2nde classe pour 2 personnes en France. Valeur du prix : 5.000,-€
 - b. Second prix : cinq mille (5000) paquets de Café Royal à répartir entre tous les participants.

8. Une agence autorisée par DELICA AG s'occupera de la gestion des prix. Les précisions concernant la personne à contacter au sein de l'agence sera fournie par DELICA AG dès notification des gagnants. Si besoin et pour des raisons indépendantes de sa volonté, le Promoteur se réserve le droit de remplacer partiellement ou entièrement les prix par un autre prix (ou d'autres prix) d'une valeur équivalente ou supérieure. Les prix ne peuvent être remplacés par du cash. Sauf convention contraire par écrit, les prix sont non-remboursables et non transférables.
9. Le Promoteur n'est pas responsable des prix qui ne seront pas reçus par les gagnants pour des raisons indépendantes de la volonté du Promoteur. Il est de la responsabilité des participants de fournir des informations correctes. DELICA AG n'est pas responsable en cas de non-livraison des prix pour des raisons découlant du fait que les informations fournies sont incorrectes ou que les emails sont considérés comme non distribuables.
10. Si un gagnant n'est pas en mesure, pour quelle que raison que ce soit, d'accepter le prix, ou ne peut pas être contacté dans un délai de 2 années après la date du tirage, le Promoteur se réserve le droit d'annuler l'attribution du prix conformément aux présentes Conditions Générales.
11. La décision du promoteur (et, le cas échéant, les décisions des juges) est définitive et exécutoire à tous les égards pour tous les participants. Aucune correspondance ne sera échangée. Les inscriptions qui ne se conforment pas entièrement à ces termes et conditions seront disqualifiées.
12. Le promoteur n'accepte aucune responsabilité pour tout réseau, tout ordinateur, tout matériel ou tout logiciel ou toute défaillance de toute nature qui pourrait limiter ou retarder l'envoi ou la réception de votre inscription ou de tout prix. Les inscriptions ne doivent pas être envoyées à travers des intermédiaires. Les informations incomplètes ou incorrectes fournies par les participants conduiront à une disqualification de celui-ci et ne seront pas prises en compte.
13. **Sauf dans le cas de décès ou de blessures résultant de sa négligence, ou en cas de fraude, et dans une mesure permise par la loi, le promoteur et ses sociétés associées et les agents excluent toute la responsabilité et toutes les obligations découlant de:**
 - a) tout report ou annulation de toute compétition à laquelle ces conditions se rapportent;
 - b) toute modification, offre ou utilisation du prix;
 - c) tout acte ou défaut de tout fournisseur tiers,

qui est au-delà du contrôle raisonnable du Promoteur.

14. Le promoteur utilisera les données personnelles de chaque participant pour les besoins de la Promotion.
15. En participant à cette Promotion, vous donnez votre accord pour que le Promoteur puisse stocker, extraire, accéder, traiter, transmettre et autrement utiliser les informations que vous avez fournies dans le cadre de votre participation au Jeu concours Café Royal. DELICA AG utilisera vos informations conformément à la loi Informatique & Libertés du 06/01/1978.
16. Les participants acceptent de prendre part à toute publicité supplémentaire non rémunérée (y compris poser pour des photographies ou prendre part à des interviews) accompagnant ou

résultant du jeu concours; et cela à la demande du Promoteur. Le Promoteur a le droit (mais pas l'obligation) d'utiliser le nom, la biographie et le portrait du gagnant dans le cadre du jeu concours à des fins publicitaires, commerciales et éditoriales dans les medias à travers le monde.

17. Si, pour une raison ou une autre, ce concours ne se déroule pas comme prévu, y compris pour cause de vandalisme, panne de courant, catastrophes naturelles, Actes de Dieu, troubles civils, grèves, infection par un virus informatique, altération, intervention non autorisée, fraude, défaillances techniques, ou toute autre cause échappant au contrôle de DELICA AG pouvant corrompre ou affecter l'administration, la sécurité, l'impartialité ou l'intégrité ou le bon déroulement de ce jeu concours, DELICA AG peut (le cas échéant avec l'approbation de l'autorité gouvernementale compétente) annuler, mettre fin, modifier ou suspendre le jeu concours et/ou peut disqualifier, à sa seule discrétion, tout individu qui aurait, d'une façon ou d'une autre, interféré ou falsifié le bon déroulement du jeu concours.
18. DELICA AG se réserve le droit de modifier les présentes règles à tout moment.
19. Cette promotion, et tout litige ou réclamation en découlant ou en relation avec elle, sera régie et interprétée conformément à la Loi française. Vous acceptez irrévocablement que les tribunaux français ont compétence exclusive pour trancher tout litige ou réclamation découlant ou en relation avec cette Promotion.
20. Le présent règlement du jeu est disponible gratuitement auprès de la société organisatrice et à compter de la date de sa mise en place, ce Jeu fait l'objet du présent règlement, déposé via [depotjeux](http://www.depotjeux.com) auprès De la SCP CHARBIT RUTH ADJOUTE LAURENT, huissiers de justice associés, située au 63 rue Paradis - BP 233 - 13178 MARSEILLE CEDEX 20. Le règlement sera consultable gratuitement pendant toute la durée du jeu à l'adresse suivante : <http://www.depotjeux.com>. La participation au jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement en toutes ses dispositions, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux-concours en vigueur en France.
21. Le remboursement des frais de connexion engagés pour la participation au Concours se fera dans la limite de 3 minutes de connexion, sur la base du coût de communication locale au tarif Orange/France Telecom en vigueur lors de la rédaction du présent règlement (soit 0.16 euros la minute). Les participants ne payant pas de frais de connexion liés à l'importance de leurs communications (titulaires d'un abonnement «illimité>>, utilisateurs de câble ADSL...) ne pourront pas obtenir de remboursement. Le remboursement se fera sur simple demande écrite auprès de la société organisatrice à l'adresse indiquée dans l'article 1
Les participants doivent indiquer lisiblement leur nom, prénom, adresse complète, et joindre impérativement à leur demande un R.I.B (ou un R.I.P.) ainsi que la photocopie de la facture justificative, avec les dates et heures de connexion clairement soulignées.
Le remboursement des frais de demande de remboursement, de rectification et de suppression des données et de demande de règlement par courrier, se fera sur la base d'une lettre simple de moins de 20 grammes affranchie au tarif économique
- 22.

Promoteur: DELICA AG – Hafenstrasse 120 – 4127 Birsfelden

